

Les Deux Contractans, present ont l'un après  
l'autre Declaré prendre en mariage, l'un,  
M<sup>lle</sup> Justine Louise Bremont, l'autre  
M<sup>r</sup> Jean François Bonnaventure Fleury,  
en presence de M<sup>r</sup> Armand François Bon Claude  
Comte de Briquerille, Deputé de la Manche, âgé  
de cinquante Sept ans, Demeurant à Paris, Nac  
Nendoue A, de M<sup>r</sup> Pierre Duvelloy negociant  
âgé de quarante ans, Demeurant à Paris rue hauteville  
N<sup>o</sup> 10, tous deux amis des époux; de M<sup>r</sup> Pierre Nicols  
Bremont, horloger, âgé de vingt deux ans, Demeur  
à Paris rue de la Saie, Et, frere de l'épouse et de  
M<sup>r</sup> Jean François Millel, artiste peintre âgé  
de vingt huit ans, Demeurant à Paris rue Princeps 8,  
ami des époux —

Après quoi, nous, Achille incotai René Gourin  
adjoinct au maire du dixieme arrondissement de Paris  
En l'eq<sup>te</sup> de l'honneur, faisant la fonction d'officier  
et qui ainsy avons Declaré au nom de la loi, que  
les Contractans, soit un en mariage, nous avons  
redigé les presentes pour le Contracter et en avons  
fait lecture aux parties. Les Deux époux, la mere  
de l'épouse et les temoins ont signé avec nous, signé  
Fleury, Bremont, M<sup>r</sup> P. Kallel, M<sup>r</sup> de Briquerille, Duvelloy  
Bremont, Millel et Gourin —

approuvé la lecture  
de quatre mots, ainsi  
bon



Certifié conforme et delivré par nous maire  
du dixieme arrondissement de Paris le vingt quatre mars  
l'an deux mille cinq cents quatre —

Lalle

M. J. Gourin